

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 471

26 février 2013

SOMMAIRE

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A.	22583	Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.	22588
Alliages Industries SA	22567	H.13 FRISANGE "Novus"	22595
Alliages Industries SA	22570	Haymarket Financial Luxembourg 1	22577
Audit & Controls	22571	Health Holding S.A.	22597
BIZ Soparfi S.à r.l.	22592	Insurance Broker's Solution Europe	22593
Blue Blade S.à r.l.	22607	Kamari S.A.	22597
Brandenburger S.A. SPF	22608	Kheops Invest S.A.	22597
Brantano Luxembourg S.A.	22605	Le Castor S.A.	22591
Capaldi Investments S.A.	22606	Licences Concept S.à r.l.	22591
Capital International Portfolios	22606	Linkspan S.A.	22592
ClinTec Luxembourg	22605	Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	22601
C-Managing	22608	Mobill S.A.	22607
Cobalt Waterline S.à r.l.	22605	Orchid Invest S.A.	22576
Columbia Financing S.A.	22604	PEIF II Luxco II S.à r.l.	22589
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	22606	Rad-Haus S.à r.l.	22585
D-R Luxembourg Holding 1	22607	Ravel Holding S.à r.l.	22604
Estates S.A.	22588	Real Connect Holding S.A.	22584
ETI 352 S.A.	22588	Safra I.P. Holding Co.	22604
European Directories Parent S.A.	22562	Secufund S.A.	22583
European Education Holdings S.à.r.l.	22587	Terranum Lux Ventures I	22584
European Immobilière S.à.r.l.	22588	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	22577
Fininco	22570	Trim AG	22594
Gagfah S.A.	22587	U.M.I.G. S.A.	22594
Galasco S.A.	22575	W.04 Frisange	22595
Geopartner S.à r.l.	22586	Weilan S.A.	22604
Globe Investments S.A.	22608		
Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.	22587		

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.421.

Pour des raisons techniques, la totalité de cet acte est publiée dans les Mémorial C N° 468 - 469 - 470 - 471 du 26 février 2013 dont la version française faisant foi

(iv) indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

(v) nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg (i) quinze (15) Jours Ouvrables (15) après le premier avis qui devra être envoyé conformément à l'article 23, et (ii) deux (2) Jours Ouvrables précédant le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(i) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(ii) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des

Statuts, le quorum sera au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle le même quorum s'appliquera. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité de soixante-quinze pour cent (75 %) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque la résolution à adopter par l'assemblée générale est de manière é changer les droits respectifs des différentes Catégories d'Actions, la résolution doit, pour être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et majorité ci-dessus au niveau de chaque Catégorie, étant compris qu'une augmentation de capital ne doit pas être considérée comme modifiant les droits respectifs des différentes Catégories d'Actions quand les Actions à émettre sont des Actions d'une Catégorie existante ou ont des droits identiques à ceux d'une Catégorie existante.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, avec tout objet autre que la modification des Statuts de la Société ou le vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne s'appliquera. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois ou des présents Statuts, une majorité simple des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Si l'approbation d'un Actionnaire est requise conformément à l'article 13.5, 10.2 ou 10.3, la Société doit obtenir l'approbation des Actionnaires de l'une ou l'autre des manières suivantes:

- Lorsque l'approbation des Actionnaires est requise conformément aux Lois, en convoquant une assemblée générale des Actionnaires, soit avec la majorité prévue par les Lois, soit, si supérieure, celle prévue par les présents Statuts. Les Actionnaires seront autorisés à voter par formulaire conformément aux Statuts; ou

- Dans tous les autres cas, en notifiant les Actionnaires inscrits sur le registre des Actionnaires, à la date de ladite proposition par le Conseil, les détails sur la résolution proposée, dans un teneur raisonnablement importante pour que les Actionnaires soient en position de voter de manière éclairée sur ledit point, ensemble avec le texte de la résolution proposée. Dans ce cas, les Actionnaires seront invités à approuver ou rejeter par écrit ladite résolution. Chaque Actionnaire aura un vote par Action dont il est le détenteur. Les abstentions et les votes des Actionnaires qui ne seraient pas reçus par la Société dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de la notification seront ignorés afin de déterminer si la majorité requise pour l'approbation de ladite résolution est atteinte.

28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés seront signés au Grand Duché de Luxembourg.

31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, y compris lors de la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie B; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie I; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J ne viendrait à être émise ou que toutes les Action de Catégorie J viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie I auront droit à (i) deux virgule dix pour cent (2,10 %) de la valeur nominale de leurs Action de Catégorie I ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J et I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J et I viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront droit à (i) deux virgule vingt pour cent (2,20 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I et H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I et H viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie G auront droit à (i) deux virgule trente pour cent (2,30 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H et G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H et G viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie F auront droit à (i) deux virgule quarante pour cent (2,40 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de

toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G et F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G et F viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie E auront droit à (i) deux virgule cinquante pour cent (2,50 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F et E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F et E viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit à (i) deux virgule soixante pour cent (2,60 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E et D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E et D viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie C auront droit à (i) deux virgule soixante-dix pour cent (2,70 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie A auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90 %) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, aux Actionnaires afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les Actions à leurs détenteurs; et

(iii) en troisième lieu, à tous les Actionnaires dans la mesure et eu égard aux Catégories d'Actions qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 31 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. Loi applicable

33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

«Achat Forcé» signifie la procédure d'achat forcé prévue à l'article 9.1;

«Acquéreur Potentiel» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.5;

«Actionnaire» signifie un détenteur d'Actions, tel qu'indiqué à l'article 5;

- «Actionnaire Déclenchant la Sortie de l'Achat Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1;
- «Actionnaire Déclencheur de l'Achat Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1;
- «Actions» signifie les actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- «Actions de la Vente Forcée» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2;
- «Actions Midco» désigne les actions ordinaires de catégorie A de EUR 0.01 chacune, les actions ordinaires de catégorie B EUR 0.01 chacune, et les actions ordinaires de catégorie C de EUR 0.01 chacune, dans le capital de Midco;
- «Action Ordinaire de Catégorie A» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie B» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie C» a la signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie D» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie E» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie F» a la signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie G»ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie H» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie I» a la signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Action Ordinaire de Catégorie J» ala signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Activité» signifie l'activité exercée par le Groupe Midco de temps à autre;
- «Administrateur» signifie un administrateur de la Société, tel qu'indiqué à l'article 10.1;
- «Administrateur de Catégorie A» signifie un Administrateur élu par les Actionnaires conformément à l'article 10.2;
- «Administrateur de Catégorie B» signifie un Administrateur, qui est un résident à Luxembourg, élu par les Actionnaires conformément à l'article 10.2;
- «Administrateur Remplaçant» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.3;
- «Affilié» signifie, en relation avec un Actionnaire (y inclus, sans limitation, un tel Actionnaire qui est une fiducie, une fiducie d'investissement, un commanditaire ou un commandité):
- (a) tout commandité, fiduciaire, Mandataire, de cet Actionnaire ou de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cet Actionnaire;
- (b) tout gérant ou conseiller ou commanditaire de cet Actionnaire ou de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cet Actionnaire;
- (c) tout autre fonds ou société (y inclus, sans limitation, toute fiducie, tout fiducie d'investissement, tout commanditaire ou commandité) qui est conseillé par, ou dont ses actifs sont gérés (que ce soit individuellement ou conjointement avec d'autres) de temps à autre par la même personne qui conseille ou gère tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne; ou
- (d) tout autre fonds ou société (y inclus, sans limitation, toute fiducie, fiducie d'investissement, commanditaire ou commandité) dans lesquels cette personne (ou autre fond investi (directement ou indirectement) dans cette personne), ou un commandité, fiduciaire, Mandataire, de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cette personne, est un commandité, fiduciaire, mandataire, gestionnaire ou conseiller.
- «Catégorie» a la signification qui lui est donnée à l'article 5;
- «Cédant Associé» a la signification qui lui est donnée à l'article 8.6;
- «Cédant Lié» a la signification qui lui est donnée à l'article 8.3;
- «Céder» en rapport avec les Actions ou tout intérêt dans les Actions, signifie n'importe lequel des points qui suivent: (a) vendre, assigner, céder ou autrement disposer de, ou accorder toute option sur, actions ou de tout intérêt dans ces actions; (b) créer ou permettre que subsiste une Sûreté sur ces actions ou tout intérêt dans ces actions; (c) conclure tout contrat relatif au droit de vote ou tout autre droit attachés à ces actions; ou (d) renoncer ou assigner tout droit de recevoir ces actions ou tout intérêt dans ces actions et «Cession» et «Cédé» doivent être interprétés en conséquence.
- «Cessionnaire Associé» a la signification qui lui est donnée à l'article 8.6;
- «Cessionnaire Lié» a la signification qui lui est donnée à l'article 8.3;
- «Commissaires» signifie les commissaires de la Société, étant l'un parmi PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG ou Deloitte & Touch;
- «Concurrent du Secteur d'Activités» signifie toute personne ou entité (ou l'un de ses Affiliés ou Sociétés Associées) qui est un concurrent commercial d'un membre du Groupe et tout actionnaire qui contrôle un concurrent commercial d'un membre du Groupe, sous réserve, pour écarter tout doute, que cela n'inclut pas toute personne ou entité (ou l'un de ses Affiliés ou Sociétés Associées) qui est une banque, institution financière ou trust, fond ou une autre entité qui est régulièrement engagée ou établie dans le but de consentir, acquérir ou investir dans des prêts, titres ou autres actifs financiers;
- «Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la Société, tel qu'indiqué à l'article 10.1; «Contrôle» signifie;

(a) le pouvoir (par détention d'actions, procuration, contrat, mandat ou autres) de:

(i) exercer, ou contrôler l'exercice de plus de 50 pour cent (50 %) du nombre total de droits de vote qui sont ordinairement exerçables dans le cadre d'une assemblée générale des Actionnaires de la Société; ou

(ii) nommer ou révoquer tous, ou la majorité des administrateurs ou équivalents de la Société; ou

(iii) donne des instructions relatives à la politique financières et aux affaires de la Société, auxquelles les administrateurs ou tout équivalent doivent se conformer, et/ou

(b) la détention indirecte de plus de trente pour cent (30 %) du capital émis de la Société (ce qui exclut toute part du capital qui n'ouvre pas droit à participation aux dividendes ou toute autre forme de profits au-delà d'un montant spécifié).

«Date de Clôture de l'Achat Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.1;

«Date de Vente Forcée» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2;

«Dettes Holdco» signifie les montants dus par Holdco aux Actionnaires ou aux Sociétés Associées ou Affiliés concernés conformément à des accords conclus par Holdco de temps à autre;

«Évaluateur» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.2.;

«Exercice Social» signifie un exercice social de la Société commençant (autre que dans le cas de l'exercice social initial) le 1^{er} janvier et terminant le 31 décembre dans une année;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales et entreprises de temps à autre;

«Holdco» signifie European Directories Holdco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155419, la filiale directe de la Société;

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié au Luxembourg ou au Royaume-Uni;

«Participation à la Dette Holdco» signifie la participation des prêteurs dans la Dette Holdco conformément à tout contrat conclu par Holdco de temps à autre;

«Participation Liée à la Dette» signifie Participation à la Dette Holdco;

«Lois» a la signification indiquée à l'Article 1;

«Mandataire» signifie en relation avec une personne, tout mandataire ou représentant similaire (quel que soit le droit applicable) de cette personne.

«Midco» signifie European Directories Midco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 155418;

«Notification d'Achat Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1.;

«Notification de la Vente Forcée» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.;

«Offre d'Achat Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1.;

«Partie Triton» signifie Triton Bidco, ses Affiliés et Sociétés Associées et tout employé de ses derniers et tout administrateur ou gérant de Midco qui indirectement co-investissent dans des actions ordinaires de catégorie B dans le capital social de Midco aux côtés de toute autre Partie Triton;

«Personnes Agissant de Concert» signifie tout groupe de personnes qui, conformément à un contrat ou accord (formel ou informel), coopère activement en vue d'obtenir ou consolider directement ou indirectement le Contrôle de la Société.

«Prix de la Vente Forcée» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.;

«Réserve Légale» a la signification qui lui est donnée à l'article 31;

«Société Associée» signifie en relation avec une personne, toute société holding, filiale, succursale, ou toute autre filiale, succursale de cette société holding, à chaque fois, de cette personne.

«Société d'Investissement du Management» signifie Triton Luxembourg GP Euroda SCA, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172943;

«Société du Groupe» signifie tout membre du Groupe;

«Statuts» signifie les présents statuts;

«Statuts Midco» désigne les statuts de Midco, telle que modifiée de temps à autre;

«Sujets Réservés» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.5;

«Sujets Super Réservés» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.5;

«Sûretés» désigne toute réclamation, charge, hypothèque, privilège, option, intérêt, pouvoir de vente, hypothèque, usufruit, réserve de propriété, droit de préemption, droit de premier refus ou autres droits de tiers ou sûreté de toute nature ou tout accord, arrangement ou obligation de toute sorte conclu afin de créer ce qui précède;

«Triton Bidco» signifie Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159681, et

«Vendeur Forcé» a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2.;

«Vente Forcée» signifie la procédure de vente forcée prévue à l'article 9.2;

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à huit mille cinq cents euros (EUR 8.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Heene, A. Fostier, M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2012, REM/2012/1619. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027532/302.

(130010031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Alliages Industries SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 174.373.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- ALLIAGES SA avec siège social à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135 620,

ici représentée par son administrateur-délégué Arnaud THIRIET, gérant de société, demeurant à Hettange-Grande (France);

2.- François-Xavier DUJARRIC, Directeur technique, né à Saint-Cloud/Hauts-de-Seine (France), le 12 mars 1976, demeurant à F-57920 Metzeresche, 39, rue Saint-Etienne.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: ALLIAGES INDUSTRIES SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- la fabrication, l'entretien, le montage et la réparation de charpentes métalliques, d'éléments mécaniques, de chaudronnerie et autres éléments de constructions métalliques et mécaniques;

- l'entretien d'usines;
- les activités de manutention, chargement et déchargement de produits métalliques et mécaniques

ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent trente-cinq mille (135.000.-) euros, représenté par mille trois cent cinquante (1.350) actions de cent (100.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- ALLIAGES SA avec siège social à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135 620, mille cent cinquante actions	1.150
2.- François-Xavier DUJARRIC, Directeur technique, né à Saint-Cloud/Hauts-de-Seine (France), le 12 mars 1976, demeurant à F-57920 Metzeresche, 39, rue Saint-Etienne, deux cents actions	<u>200</u>
Total: Mille trois cent cinquante actions	<u>1.350</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cent trente-cinq mille (135.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante (1.450.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1). Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Cyrille ALBERT, directeur technique, né à Boulay sur Moselle/Moselle (France), le 20 juillet 1976, demeurant à F-57320 Chemery-les-Deux, 5, rue du Petit Bois;
- 2.- François-Xavier DUJARRIC, Directeur technique, né à Saint-Cloud/Hauts-de-Seine (France), le 12 mars 1976, demeurant à F-57920 Metzeresche, 39, rue Saint-Etienne;
- 3.- Arnaud THIRIET, gérant de société, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Thiriet, Dujarric et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 décembre 2012. Relation EAC/2012/17495. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013009090/145.

(130011057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Alliages Industries SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 174.373.

A l' instant ,

Cyrille ALBERT, directeur technique, né à Boulay sur Moselle/Moselle (France), le 20 juillet 1976, demeurant à F-57320 Chemery-les-Deux, 5, rue du Petit Bois, François-Xavier DUJARRIC, Directeur technique, né à Saint-Cloud/Hauts-de-Seine (France), le 12 mars 1976, demeurant à F-57920 Metzeresche, 39, rue Saint-Etienne et Arnaud THIRIET, gérant de Coopérative Lorraine Entretien SARL, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton, administrateurs de la société ALLIAGES INDUSTRIES SA avec siège social à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés, se sont réunis en conseil d'administration et , sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l' assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2017, Cyrille ALBERT, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Albert , Dujarric et Thiriet.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 décembre 2012. Relation EAC/2012/17495. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Dudelange, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2013009091/21.

(130011057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Fininco, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FININCO", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5543, constituée par acte de Maître Edmond FABER, alors notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 1936, publié au Mémorial C numéro 98 du 11 décembre 1936, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1938 du 18 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-4940 Bascharage, Zone d'Activités Economiques Robert Steichen, 5, rue Bommel et modification subséquente des deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Paragraphes 1 et 2).** Le siège de la société est établi à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. En cas de transfert du siège en dehors de la ville de Bascharage, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera convoquée afin d'adapter les statuts de la société en conséquence.»

2. Avec effet au 31 décembre 2012, démission de M. Jacques DANDOY de son mandat d'administrateur.

3. Avec effet au 1^{er} décembre 2012, nomination de M. Alain BYL, administrateur de sociétés, né le 15 septembre 1957, à Cologne (Allemagne), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles (Belgique), 31, Rue du Marais, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Divers.

Il Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4940 Bascharage, Zone d'Activités Economiques Robert Steichen, 5, rue Bommel, et de modifier par conséquent les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Paragraphes 1 et 2).** Le siège de la société est établi à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. En cas de transfert du siège en dehors de la ville de Bascharage, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera convoquée afin d'adapter les statuts de la société en conséquence.»

Deuxième résolution

Avec effet au 31 décembre 2012, l'assemblée décide d'accepter la démission de M. Jacques DANDOY comme administrateur.

Troisième résolution

Avec effet au 1^{er} décembre 2012, M. Alain BYL, administrateur de sociétés, né le 15 septembre 1957, à Cologne (Allemagne), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles (Belgique), 31, Rue du Marais, est nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009337/72.

(130010579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Audit & Controls, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 174.348.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BJ PARTNERS S.A., une société anonyme avec siège social à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 170.987, ici représentée par ses deux administrateurs Monsieur Benoît Savary, administrateur de société, demeurant professionnellement au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et Monsieur Jean-Nicolas Leglise, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „AUDIT & CONTROLS"

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous travaux comptables, fiscaux, économiques et financiers, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-) représenté par trente-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 17 heures, et pour la première fois en deux mille quatorze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de vingt-cinq (25 %) pourcent par des versements en espèces de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante euros (7.750.-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Benoît SAVARY, administrateur de société, né le 7 décembre 1976 à Meudon (France) demeurant professionnellement au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Anne Tosoni, née le 9 décembre 1972 à Saint-Etienne (France), demeurant à L-1945 Luxembourg, 209, route de Longwy.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six (6) années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit (2018).

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Benoît Savary, Jean-Nicolas Leglise, Anne Tosoni, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 janvier 2013. LAC / 2013/ 231. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009111/162.

(130010488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Galasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.227.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, ci-après nommée («l'actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée GALASCO S.A., avec siège social au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.227, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2040 du 31 octobre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société GALASCO S.A. est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

- Que la soussigné, WILONA GLOBAL SA est la seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de GALASCO S.A..

- Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

- Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel à savoir ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942, désigné «commissaire à la liquidation».

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de la société à Luxembourg.

- Que la société SER.COM Sàrl est autorisée, en nom et pour compte de l'actionnaire unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. LAC/2013/465. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009379/54.

(130011091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Orchid Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.660.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "WILONA GLOBAL SA", une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, ci-après nommée ("l'actionnaire unique"),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ORCHID INVEST S.A., avec siège social au, 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.660, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, le 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1447 du 27 juillet 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société ORCHID INVEST S.A. est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

- Que la soussigné, WILONA GLOBAL SA est la seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de ORCHID INVEST S.A. - Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

- Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942, désigné "commissaire à la liquidation".

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège de la société à Luxembourg.

- Que la société SER.COM Sàrl est autorisée, en nom et pour compte de l'actionnaire unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2013. LAC/2013/463. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010362/54.

(130011265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYMARKET FINANCIAL LUXEMBOURG 1

Un mandataire

Référence de publication: 2013012660/14.

(130015299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent FORGET, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe), S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital risque (SICAR) adopting the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 128 on 7 February 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.634 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 23 December 2011, published in the Mémorial C number 318 on 7 February 2012 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26, Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 18 December 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at eighty three million four hundred sixty five thousand four hundred euro (EUR 83,465,400.-) divided into eight hundred thirty four thousand six hundred fifty three (834,653.-) Class A shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 18 December 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of fourty six million three hundred eighty seven thousand two hundred euro (EUR 46,387,200) by the creation of four hundred sixty three thousand eight hundred seventy two (463,872) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 18 December 2012 has accepted subject to satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant

subscription moneys the subscription of the total of four hundred sixty three thousand eight hundred seventy two (463,872) new Class A Shares as follows:

- Escorial Development S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B55906: 19,265 Class A Shares.

- Lombard International Assurance S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B37604: 8,558 Class A Shares.

- Banco Mare Nostum S.A., a bank incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Alcala, 28, 28001 Madrid, Spain, registered with the Trade Register under number Tomo 28378, Folio 1, Hoja M-511037: 9,632 Class A Shares.

- Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 5, avenue Kleber, F-75016 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 732.028.154: 31,985 Class A Shares.

- Dafofin One S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-77.978: 17,116 Class A Shares.

- FEI Caixagest Private Equity, an investment fund incorporated in accordance with and governed by the laws of Portugal, with registered office at Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisboa, Portugal, registered with the Trade Register under number 00129: 12,794 Class A Shares.

- Mrs Isa POLA, an Italian citizen residing at 6 Via Frassoni - Finale Emilia (Mo), Italy: 3,198 Class A Shares.

- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.633: 60,764 Class A Shares.

- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, a company governed by the laws of Portugal, having its registered office at Avenida Arriaga, 30-1, Sala A-SE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, registered with the Trade Register under number 511142641: 8,558 Class A Shares.

- Mediobanca S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy, with registered office at Piazzetta Cuccia, 1 -20121 Milano, registered with the Milan Register of Commerce and Companies under number 343508: 17,116 Class A Shares.

- MIGDAL Insurance Company Ltd, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Israel with registered office at 4 Efal St, 49611 Petach Tikra, Israel, registered with the Trade Register under number 52-000489: 19,265 Class A Shares.

- Private Equity International S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-85.227: 41,934 Class A Shares.

- Pyxis Investment Strategies LLP, a Limited Liability Partnership incorporated with and governed by the laws of England, with registered office at 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, England, registered with the Trade Register under number 0C309506: 6,397 Class A Shares.

- Quorum Capital Partners S.L., a company incorporated with and governed by the laws of Spain, with registered office at Avenida La Union 61, 30730 San Javier Murcia, Spain, registered with the Trade Register under number Folio 138, Tomo 2.285, Hoja MU-54.321, 2a: 107,324 Class A Shares.

- Sanba II Investment Company, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, registered with the Registrar of companies under number 144610: 24,309 Class A Shares.

- St Klemens Privatstiftung, a foundation incorporated with and governed by the laws of Austria, with registered office at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria, registered with the Trade Register under number 130349: 1,919 Class A Shares.

- Swiss Life Asset Management (France), a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 344.677.885: 8,956 Class A Shares.

- Tetral S.A, a company incorporated with and governed by the laws of Switzerland, with registered office at 36, route de Lavaux, 1095 Lutry, Switzerland, registered with the Trade Register under number CH-550-1000845-3: 51,348 Class A Shares.

- Quintofin S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy with registered office at Via Bricherasio 7, I-10128 Torino, registered with the Register of Commerce and Companies of Torino under number 08981560017: 12,794 Class A Shares.

- Mr Walter Scherb, an individual, residing at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria: 640 Class A Shares.

V. That, out of the four hundred sixty three thousand eight hundred seventy two (463,872) new Class A Shares offered, only three hundred fifty six thousand five hundred forty eight (356,548) new Class A shares have been subscribed by the following subscribers:

- Escorial Development S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B55906: 19,265 Class A Shares.

- Lombard International Assurance S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B37604: 8,558 Class A Shares.

- Banco Mare Nostum S.A., a bank incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Alcala, 28, 28001 Madrid, Spain, registered with the Trade Register under number Tomo 28378, Folio 1, Hoja M-511037: 9,632 Class A Shares.

- Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 5, avenue Kleber, F-75016 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 732.028.154: 31,985 Class A Shares.

- Dafofin One S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-77.978: 17,116 Class A Shares.

- FEI Caixagest Private Equity, an investment fund incorporated in accordance with and governed by the laws of Portugal, with registered office at Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisboa, Portugal, registered with the Trade Register under number 00129: 12,794 Class A Shares.

- Mrs Isa POLA, an Italian citizen residing at 6 Via Frassoni - Finale Emilia (Mo), Italy: 3,198 Class A Shares.

- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a società en commandite par actions incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.633: 60,764 Class A Shares.

- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, a company governed by the laws of Portugal, having its registered office at Avenida Arriaga, 30-1, Sala A-SE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, registered with the Trade Register under number 511142641: 8,558 Class A Shares.

- Mediobanca S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy, with registered office at Piazzetta Cuccia, 1 -20121 Milano, registered with the Milan Register of Commerce and Companies under number 343508: 17,116 Class A Shares.

- MIGDAL Insurance Company Ltd, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Israel with registered office at 4 Efal St, 49611 Petach Tikra, Israel, registered with the Trade Register under number 52-000489: 19,265 Class A Shares.

- Private Equity International S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-85.227: 41,934 Class A Shares.

- Pyxis Investment Strategies LLP, a Limited Liability Partnership incorporated with and governed by the laws of England, with registered office at 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, England, registered with the Trade Register under number 0C309506: 6,397 Class A Shares.

- Sanba II Investment Company, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, registered with the Registrar of companies under number 144610: 24,309 Class A Shares.

- St Klemens Privatstiftung, a foundation incorporated with and governed by the laws of Austria, with registered office at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria, registered with the Trade Register under number 130349s: 1,919 Class A Shares.

- Swiss Life Asset Management (France), a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 344.677.885: 8,956 Class A Shares.

- Tetral S.A, a company incorporated with and governed by the laws of Switzerland, with registered office at 36, route de Lavaux, 1095 Lutry, Switzerland, registered with the Trade Register under number CH-550-1000845-3: 51,348 Class A Shares.

- Quintofin S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy with registered office at Via Bricherasio 7, I-10128 Torino, registered with the Register of Commerce and Companies of Torino under number 08981560017: 12,794 Class A Shares.

- Mr Walter Scherb, an individual, residing at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria: 640 Class A Shares.

and fully paid up by a contribution in cash to the Company as confirmed on 18 December 2012, so that the total amount of thirty five million six hundred fifty four thousand eight hundred euro (EUR 35,654,800.-) representing the

amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 18 December 2012, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred nineteen million one hundred twenty thousand two hundred euro (EUR 119,120,200.-) divided into one million one hundred ninety one thousand two hundred one (1,191,201.-) Class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital risque (SICAR) adoptant la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 128 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 318 du 7 février 2012 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 18 décembre 2012, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietui" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre vingt trois millions quatre cent soixante cinq mille quatre cents euros (EUR 83.465.400) divisé en huit cent trente quatre mille six cent cinquante trois (834.653) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 18 décembre 2012 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quarante six millions trois cent quatre vingt sept mille deux cents euros (EUR 46,387,200) par la création et l'émission de quatre cent soixante trois mille huit cent soixante douze (463,872) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 18 décembre 2012, accepté, sous réserve de la réception par la Société des fonds de souscription, la sou-

scription de la totalité des quatre cent soixante trois mille huit cent soixante douze (463,872) nouvelles actions de Catégorie A comme suit:

- Escorial Development S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B55906: 19.265 Actions de Catégorie A.
- Lombard International Assurance S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37604: 8.558 Actions de Catégorie A.
- Banco Mare Nostum S.A., une banque constituée en conformité avec et régie par le droit espagnol, ayant son siège social Calle Alcala, 28, 28001 Madrid, Espagne, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 28378, Folio 1, Hoja M-511037: 9.632 Actions de Catégorie A.
- Cardif Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit français ayant son siège social au 5, avenue Kleber, F-75016 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 732.028.154: 31.985 Actions de Catégorie A.
- Dafofin One S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.978: 17.116 Actions de Catégorie A.
- FEI Caixagest Private Equity, un fond d'investissement constitué en conformité avec et régi par le droit portugais, ayant son siège social au Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisbonne, Portugal, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro 00129: 12.794 Actions de Catégorie A.
- Madame Isa POLA, une personne physique, demeurant 6 Via Frassoni, Finale Emilia (Mo), Italie: 3.198 Actions de Catégorie A.
- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A. (anciennement Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A.) une société en commandite par actions constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.633: 60.764 Actions de Catégorie A.
- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, une société constituée en conformité avec et régie par le droit portugais, ayant son siège social Avenida Arriaga, 30-1, Sala A-SE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 511142641: 8.558 Actions de Catégorie A.
- Mediobanca S.p.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Piazzetta Cuccia n°1, I-20121 Milan, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 343508: 17.116 Actions de Catégorie A.
- MIGDAL Insurance Company Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par le droit d'Israël, ayant son siège social au 4 Efal St, 49611 Petach Tikra, Israël, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 52-000489-6: 19.265 Actions de Catégorie A.
- Private Equity International S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-85.227: 41.934 Actions de Catégorie A.
- Pyxis Investment Strategies LLP, une société constituée en conformité avec et régie par le droit anglais, ayant son siège social au 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, Angleterre, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 0C309506: 6.397 Actions de Catégorie A.
- Quorum Capital Partners S.L., une société constituée en conformité avec et régie par le droit espagnol, ayant son siège social au Avenida La Union 61, 30730 San Javier Murcia, Espagne, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro Folio 138, Tomo 2.285, Hoja MU-54.321, 2a: 107.324 Actions de Catégorie A.
- Sanba II Investment Company, une société constituée en conformité avec et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Iles Cayman, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 144610: 24.309 Actions de Catégorie A.
- St Klemens Privatstiftung, une fondation constituée en conformité avec et régie par le droit autrichien, ayant son siège social au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 130349s: 1.919 Actions de Catégorie A.
- Swiss Life Asset Management (France), une société constituée en conformité avec et régie par le droit français, ayant son siège social au 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 344.677.885: 8.956 Actions de Catégorie A.
- Tetral S.A, une société constituée en conformité avec et régie par le droit suisse, ayant son siège social au 36, route de Lavaux, 1095 Lutry, Suisse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro CH-550-1000845-3: 51.348 Actions de Catégorie A.
- Quintofin S.p.A., une société constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Via Bricherasio n° 7, I-10128 Turin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 08981560017: 12.794 Actions de Catégorie A.

- Monsieur Walter Scherb, une personne physique, demeurant au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, né le 9 avril 1965, à Linz, Autriche: 640 Actions de Catégorie A.

V. Que sur les quatre cent soixante trois mille huit cent soixante douze (463.872) nouvelles actions de Catégorie A proposées, seulement trois cent cinquante six mille cinq cent quarante huit (356.548) nouvelles actions de Catégorie A ont été souscrites par les souscripteurs suivants:

- Escorial Development S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B55906: 19.265 Actions de Catégorie A.

- Lombard International Assurance S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37604: 8.558 Actions de Catégorie A.

- Banco Mare Nostum S.A., une banque constituée en conformité avec et régie par le droit espagnol, ayant son siège social Calle Alcalá, 28, 28001 Madrid, Espagne, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 28378, Folio 1, Hoja M-511037: 9.632 Actions de Catégorie A.

- Cardiff Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit français ayant son siège social au 5, avenue Kleber, F-75016 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 732.028.154: 31.985 Actions de Catégorie A.

- Dafofin One S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.978: 17.116 Actions de Catégorie A.

- FEI Caixagest Private Equity, un fond d'investissement constitué en conformité avec et régi par le droit portugais, ayant son siège social au Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisbonne, Portugal, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro 00129: 12.794 Actions de Catégorie A.

- Madame Isa POLA, une personne physique, demeurant 6 Via Frassoni, Finale Emilia (Mo), Italie: 3.198 Actions de Catégorie A.

- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A. (anciennement Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A.) une société en commandite par actions constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.633: 60.764 Actions de Catégorie A.

- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, une société constituée en conformité avec et régie par le droit portugais, ayant son siège social Avenida Arriaga, 30-1, Sala A-SE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 511142641: 8.558 Actions de Catégorie A.

- Mediobanca S.p.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Piazzetta Cuccia n°1, I-20121 Milan, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 343508: 17.116 Actions de Catégorie A.

- MIGDAL Insurance Company Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par le droit d'Israël, ayant son siège social au 4 Efal St, 49611 Petach Tikra, Israël, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 52-000489-6: 19.265 Actions de Catégorie A.

- Private Equity International S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-85.227: 41.934 Actions de Catégorie A.

- Pyxis Investment Strategies LLP, une société constituée en conformité avec et régie par le droit anglais, ayant son siège social au 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, Angleterre, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 0C309506: 6.397 Actions de Catégorie A.

- Sanba II Investment Company, une société constituée en conformité avec et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Iles Cayman, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 144610: 24.309 Actions de Catégorie A.

- St Klemens Privatstiftung, une fondation constituée en conformité avec et régie par le droit autrichien, ayant son siège social au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 130349s: 1.919 Actions de Catégorie A.

- Swiss Life Asset Management (France), une société constituée en conformité avec et régie par le droit français, ayant son siège social au 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 344.677.885: 8.956 Actions de Catégorie A.

- Tetral S.A, une société constituée en conformité avec et régie par le droit suisse, ayant son siège social au 36, route de Lavaux, 1095 Lutry, Suisse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro CH-550-1000845-3: 51.348 Actions de Catégorie A.

- Quintofin S.p.A., une société constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Via Bricherasio n° 7, I-10128 Turin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 08981560017: 12.794 Actions de Catégorie A.

- Monsieur Walter Scherb, une personne physique, demeurant au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, né le 9 avril 1965, à Linz, Autriche: 640 Actions de Catégorie A.

et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 18 décembre 2012, de sorte que la somme de trente cinq millions six cent cinquante quatre mille huit cents euros (EUR 35.654.800) représentant le montant de la présente augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social susmentionnées avec effet au 19 décembre 2011, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cent dix neuf millions cent vingt mille deux cents euros (EUR 119.120.200) divisé en un million cent quatre vingt onze mille deux cent une (1.191.201) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61389. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009745/364.

(130011136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.374.

Beschluss der Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Mit Wirkung vom 31.12.2012 wird das Verwaltungsratsmitglied Alexander Brämisch, Kaufmann, wohnhaft in D-54518 Altrich, Andreasstr. 64 von seinem Amt abberufen.

Gleichzeitig wird mit Wirkung zum 01.01.2013 Frau Julia Kappes, wohnhaft in D-54518 Altrich, Zum Schieferfeld 4 als Mitglied des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren ernannt.

Echternach, den 10.12.2012.

Werner Kappes / Petra Kappes.

Référence de publication: 2013012668/15.

(130014994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Secufund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.524.

RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le onze janvier.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de COFILUX CONSEIL S.A., une société dont le siège social est établi au 3 rue des Bains, à L-1212 Luxembourg, actionnaire unique lors de la constitution de la société anonyme SECUFUND S.A., en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2012.

Ladite procuration est restée annexée à l'acte dont il est question ci-après.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite société SECUFUND S.A. en date du 19 décembre 2012, il s'est glissé une erreur matérielle dans la rédaction du deuxième paragraphe du chapitre «SOUSCRIPTION ET LIBERATION».

Au lieu de lire:

«Souscription et Libération

...

Les actions ont toutes été libérées à concurrence d'un quart au moins, de sorte que la somme de 7.500 EUROS (sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

Ledit paragraphe doit se lire comme suit:

«Souscription et Libération

...

Les actions ont toutes été libérées à concurrence d'un quart au moins, de sorte que la somme de 7.750 EUROS (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: v. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2211. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012535/39.

(130014038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012573/10.

(130014146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Real Connect Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9660 Insborn, Maison 40.

R.C.S. Luxembourg B 97.264.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Robert FOLEY, indépendant, demeurant à L-5413 Canach, 8, am Bongert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Real Connect Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-9660 Insborn, 40, Maison, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 97264, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 du 1^{er} juin 2002;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée;

III. le comparant est l'associé unique de la Société;

IV. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. le comparant, étant l'unique associé de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-5413 Canach, 8, am Bongert ou à n'importe quelle adresse choisie par l'associé unique.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Foley, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1178. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012482/44.

(130014056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Rad-Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.361.

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Donald HORMOZIRAD, ingénieur à la construction, né à Téhéran (Iran) le 8 juillet 1956, (matricule 19560708451) demeurant à L-7270 Helmsange, 14, rue des Nations Unies.

Lequel comparant déclare être le seul associé suite à la cession de parts ci-après spécifiée de la société à responsabilité limitée "RAD-HAUS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 373 du 19 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144361.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Donald HORMOZIRAD, ingénieur à la construction, né à Téhéran (Iran) le 8 juillet 1956, (matricule 19560708451) demeurant à L-7270 Helmsange, 14, rue des Nations Unies, déclare que Monsieur Ramtin HORMOZIRAD, étudiant, né à Téhéran (Iran) le 5 septembre 1983, (matricule 19830905076) demeurant à L-7270 Helmsange, 14, rue des Nations Unies, lui a cédé TRENTE-QUATRE (34) parts sociales qu'il détenait dans la pré-dite société "RAD-HAUS S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 18 janvier 2013, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (€ 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Donald HORMOZIRAD, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: HORMOZIRAD D., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/01/2013. Relation: EAC/2013/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012488/45.

(130013926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

Auszug aus dem Verkauf von Anteilen

Herr Julien MAQUIL, geboren am 26. August 1976, wohnhaft in L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine 19 Anteile, die er in der Gesellschaft «Geopartner Sàrl» besitzt

an

- Herrn Werner Butzen	6 Anteile
- Herrn Dr Volker Eitner	7 Anteile
- Herrn Ferdinand Stölben	6 Anteile

Die 100 Anteile sind wie folgt gezeichnet:

Herr Werner Butzen, geboren in Pünderich (Deutschland) am 27. Juni 1965, wohnhaft in D-56862 Pünderich, Hauptstrasse 25a	25 Anteile
Herr Alexander Conrad, geboren in Kiel (Deutschland) am 16. März 1974, wohnhaft in SE4 IYU London, 16b, St. Margaret's Road (UK)	5 Anteile
Herr Dr. Volker Eitner, geboren in Münster (Deutschland) am 20. September 1963, wohnhaft in D-54290 Trier, Dampfschiffstrasse 2b	33 Anteile
Herr Martin Schiff, geboren in Traben-Trarbach (Deutschland) am 12. April 1979, wohnhaft in D-56861 Reil/Mosel, Zehntstrasse 5	5 Anteile
Herr Ferdinand Stölben, geboren in Zell/Mosel (Deutschland) am 16. November 1955, wohnhaft in D-56856 Zell/Mosel, Ahornweg 4	32 Anteile
Total	100 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, der 23. Oktober 2012.

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2013012979/29.

(130015543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012978/9.

(130014785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.310,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés du 13 avril 2012 que la Société a décidé:

- de nommer KPMG Audit S.a r.l., ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés jusqu'à l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés du 23 janvier 2013 que la Société a décidé:

1) d'accepter la démission, avec effet au 23 janvier 2013, de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy; L-1940 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50984, de son mandat de gérant de la Société;

2) de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Charbonnet, née à Caen, France, le 30 janvier 1979, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg, en tant que gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2013012939/25.

(130014897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.797.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée;

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013012988/21.

(130014757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.761.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013012989/21.

(130014756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 22 janvier 2013

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012934/12.

(130015670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ETI 352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 121.312.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65751 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012936/10.

(130014986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

European Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.362.

—
La soussignée Madame Luisella MORESCHI, en sa qualité de Gérante unique de la société EUROPEAN IMMOBILIERE Sàrl atteste par la présente que suite à une cession de parts sociales intervenue en date du 19 décembre 2012, la société

DORSTEIN LIMITED et la société AQUALIGION LIMITED ont cédé leur parts sociales à Monsieur Stefano DEGL'INNOCENTI, né le 07 octobre 1968 et demeurant à I-00060 Formello, Via Prato Roseto n.12.

Le nouvel associé unique de la société est donc:

- Monsieur Stefano DEGL'INNOCENTI 1.250 parts sociales

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour EUROPENAN IMMOBILIERE S.A R.L.

Luisella MORESCHI

Référence de publication: 2013012940/16.

(130015709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PEIF II Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.434.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

PEIF II Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157.436,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of PEIF II Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157.434, incorporated by a deed drawn up on 30 November 2010 by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 249 dated 8 February 2011 (page 11937), and whose articles of association (the "Articles") were last amended pursuant to a deed of Henri Hellinckx, dated 17 December 2010, published in the Memorial under number 840 dated 28 April 2011 (page 40292).

The agenda was the following:

Agenda:

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Confidentia (Fiduciaire) S.a r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

3. To determine the powers of the Liquidator.

4. Miscellaneous.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, in accordance with article 18 of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, Confidentia (Fiduciaire) S.a r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Liquidator"), which has accepted this mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PEIF II Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.436,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite partie comparante est l'associé (l'"Associé Unique") de PEIF II Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.434, constituée suivant acte dressé le 30 novembre 2010 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 249 date du 8 février 2011 (page 11937) et que ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 840 en date du 28 avril 2011 (page 40292).

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
2. Nommer Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Divers.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, conformément à l'article 18 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société, Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62561. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007213/136.

(130008133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Licences Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Castor S.A.).**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 22/01/2013.

Référence de publication: 2013012357/10.

(130013967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 17. Dezember 2012 Um 16.00 Uhr

Die Versammlung nimmt einstimmig die Kündigung an von Herrn Francois Julien Louis HOFMAN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 05.09.1953 in Merksem (B), wohnhaft in B-2900 Schoten, Venstraat 161.

An seiner Stelle wird kein neues Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013012359/15.

(130014403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BIZ Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.403.

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, de BIZ Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 12.400 EUR (douze mille quatre cents euros) ayant son siège social à L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 83.403 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu le 7 août 2001 par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 24 janvier 2002, n°133 page 6.338 (ci-après «l'Assemblée»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS,, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Le(s) Associé(s) précité(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) de ou des Associé(s) représenté(s) et le nombre des parts sociales qu'il(s) détienne(nt) sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence et les procurations, une fois signées ne viarentur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Associé Unique, à savoir Monsieur Raoul THILL, indépendant, né à Ettelbruck le 10 mai 1967 demeurant actuellement à L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'«Associé Unique»), déclarent avoir été informé de l'Ordre du Jour de la Réunion au préalable et déclare avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation;

III.- La Présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérée et décidé selon l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider volontairement la Société;
2. Décision de nommer Monsieur Raoul THILL, indépendant, demeurant à L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur (ci-après le «Liquidateur»);
3. Confirmation en relation avec la reprise de l'actif et du passif par l'Associé Unique;
4. Décision de clôturer la liquidation de la Société;
5. Décharge à accorder au Gérant Unique de la Société actuellement en fonction pour l'exercice de son mandat;
6. Décharge à accorder au Liquidateur pour l'exercice de son mandat;
7. Décision en relation avec la conservation des documents sociétaires de la Société;
8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision

L'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique décide avec effet immédiat la dissolution anticipée de ladite Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, Monsieur Raoul THILL, indépendant, L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg (ci après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième décision

L'Associé Unique a requis le Notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que l'Associé Unique déclare que tous les éléments de passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
2. Que l'Associé Unique déclara qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite Société;
3. Que l'Associé Unique déclara être investi de tous les éléments d'actif de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la Société, même inconnu à ce jour.

Quatrième décision

L'Associé Unique déclare que la Liquidation de la Société est achevée, que celle-ci est considérée comme définitivement close et que la Société a cessé d'exister.

Cinquième décision

Par vote spécial, L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge au Gérant Unique de la Société pour l'exercice de son mandat à compter de sa nomination respective et jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Sixième décision

Par vote spécial, L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge au Liquidateur pour l'exercice de son mandat.

Septième décision

L'Associé Unique décide que les livres et documents de la Société dissoute et liquidée seront conservés pendant 5 ans à L-2327 Luxembourg, 17, Montée de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte notarié, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. François, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. LAC/2013/83. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009151/83.

(130010743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010211/10.

(130011198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Trim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.850.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achtzehnten Dezember.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans-Martin TITTES, Kaufmann, wohnhaft zu L-3394 Roeser, 33A, Grand-Rue,
vertreten durch Herrn Hans-Peter FRANK, beruflich ansässig in L-3394 Roeser, 33A, Grand-Rue,
auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden

Herr Hans-Martin TITTES, vorgenannt, vertreten wie hiervor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktieninhaber der Aktiengesellschaft „TRIM AG“, mit Sitz zu L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf am 21. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2041 vom 2. September 2011, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 161.850.

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht um seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft „TRIM AG“ gegründet wurde wie hiervor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt und in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt ist.
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äußert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Der alleinige Aktieninhaber ernennt sich zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt der Komparent den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass der alleinige Aktieninhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: FRANK, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Rektion: LAC/2012/61884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009785/44.

(130010988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

U.M.I.G. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.626.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

NEWSMASTER ASSOCIATES S.A., BVI, ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359.933, (le "Mandant"), dûment représenté par Mme Ludivine ROCKENS, salariée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. Que la société anonyme «U.M.I.G. S.A.» établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 368 du 1^{er} octobre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33626.

2. Que le capital social de la société anonyme «U.M.I.G. S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à 247.893,52 EUR, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «U.M.I.G. S.A.».

4. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

5. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Rockens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/261. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009791/44.

(130010864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**H.13 FRISANGE "Novus", Société à responsabilité limitée,
(anc. W.04 Frisange).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 101.847.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «H.01 HIMALAYA RANGE», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.531),

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «W. 04 FRISANGE», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.847), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 961 du 28 septembre 2004, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire prénommé en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 486 du 24 mai 2005.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique «H.01 HIMALAYA RANGE», préqualifiée.

Constat de cession de parts sociales

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, que la société anonyme 'W.01 «Les Galaxies»', ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.347, a cédé et transporté toutes ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société «W.04 FRISANGE», à la société anonyme «H.01 HIMALAYA RANGE», préqualifiée.

IV.- En raison des prédites cessions de parts sociales, toutes les parts sociales de la Société «W.04 FRISANGE» appartiennent à l'associée unique «H.01 HIMALAYA RANGE», préqualifiée.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Assemblée générale extraordinaire

V.- Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associée unique prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale en «H.13 FRISANGE "Novus"».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de H.13 Frisange "Novus". »

Troisième résolution:

Ensuite, l'associée unique prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Michel Waehnert, et la nomination de Monsieur Guy Rollinger, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, comme gérant unique avec pouvoir de signature comme suit:

- La société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et sont évalués au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé Rollinger, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/267. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009816/64.

(130010771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Kamari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 149.357.

—
Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 14. Dezember 2012 um 11.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013012322/15.

(130014417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Kheops Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.020.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KHEOPS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013012326/11.

(130014521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Health Holding S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 78082, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on September 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of March 17, 2001,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on December 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 264 of March 12, 2003.

The Meeting is presided by Mr. Andri SIGURDSSON, residing in L-8124 Bridel, 14 rue des Carrefours.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Halldor STEFANSSON, residing in L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the shareholders have been convened in a first time, by publication of convening notices:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 11, 2012 (number 2248) and on September 20, 2012 (number 2339);

- in the Luxembourg newspaper "Lëtzebuerger Journal" on September 11, 2012 (number 175) and on September 20, 2012 (number 182),

to attend an extraordinary general meeting on October 1st, 2012 in order to decide, inter alia, to continue or at the contrary to dissolve the Company in accordance with article 100 of the Luxembourg Law on Companies date August 10, 1915 as amended;

B) That no shareholders were present or represented at this extraordinary general meeting on October 1st, 2012, which meeting consequently did not meet the legally required quorum of half of the share capital of the Company being present or represented, and could therefore not resolve on the dissolution of the Company;

C) That consequently to the above, the shareholders have been convened a second time to attend the present extraordinary general meeting, by publication of convening notices

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations on November 15, 2012 (number 2770) and on December 1st, 2012 (number 2915), and

- in the Luxembourg newspapers "Lëtzebuenger Journal" and in the "Tageblatt" on November 15, 2012 (number 228 and number 267) and of December 1st, 2012 (number 242 and number 281),

as it appears from the copies presented to the Meeting;

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary;

E) As appears from the said attendance list, out of the six hundred fifty-one thousand two hundred (651,200) shares with a par value of hundred Swedish Krona (100.-SEK) each representing the whole share capital of sixty-five million hundred twenty thousand Swedish Krona (65,120,000.-SEK), three hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-two (367,992) shares are present or duly represented at the present Meeting.

F) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

G) That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate without the need of a specific quorum on all the items on the agenda.

H) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with article 100 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies;

2. Appointment of a liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;

5. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with article 100 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies.

Second resolution

The Meeting decides to appoint "ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142063, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the Chairman then has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Health Holding S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78082, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 17 mars 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, le 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 264 du 12 mars 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Andri SIGURDSSON, demeurant à L-8124 Bridel, 14, rue des Carrefours.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Halldor STEFANSSON, demeurant à L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que les actionnaires ont été convoqués dans un premier temps, par la publication d'un avis de convocation:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2012 (numéro 2248) et du 20 septembre 2012 (numéro 2339) et

- au journal luxembourgeois "Lëtzebuenger Journal" du 11 septembre 2012 (numéro 175) et du 20 septembre 2012 (numéro 182);

afin d'assister à une assemblée générale extraordinaire le 1^{er} octobre 2012 en vue de décider, entre autres, de continuer ou au contraire de dissoudre la Société conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés datée du 10 août 1915 telle que modifiée;

B) Qu'aucun actionnaire n'était présent ou représenté à cette assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2012 et que par conséquent le quorum légalement requis de la moitié du capital social de la Société présent ou représenté n'a pas été atteint, de sorte qu'il n'y a pu avoir de délibération sur la dissolution de la Société;

C) Que par conséquent, les actionnaires ont été convoqués une seconde fois pour assister à la présente assemblée générale extraordinaire, par la publication d'un avis de convocation

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2770 du 15 novembre 2012 et numéro 2915 du 1^{er} décembre 2012, ainsi que

- dans le "Lëtzebuenger Journal" et dans le "Tageblatt" le 15 novembre, 2012 (numéro 228 et numéro 267) et du 1^{er} décembre 2012 (numéro 242 et numéro 281),

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée;

D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

E) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les six cent cinquante et un mille deux cents (651.200) actions avec une valeur nominale de cent Couronnes suédoises (100,-SEK) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-cinq millions cent vingt mille Couronnes suédoises (65.120.000,-SEK), trois cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze (367.992) actions sont présentes ou valablement représentées à la présente Assemblée.

F) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

G) Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sans condition de quorum sur les objets portés à l'ordre du jour.

H) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire (liquidation volontaire) conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Nomination d'un liquidateur (liquidateur) en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire en accord avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer "ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142063, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'Assemblée.

22601

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIGURDSSON, H. STEFANSSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61095. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007801/209.

(130008311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.248.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric FRANCKX, avocat, né le 30 septembre 1978 à Anderlecht (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

2.- Madame Véronique HOFFELD, avocate, née le 20 mai 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3.- La société Jean-Pierre Winandy SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.342, ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

4.- La société Johan Terblanche SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.547, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5.- Monsieur Marc MEYERS, avocat, né le 10 juin 1970 à Ettelbruck, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6.- Monsieur Thibaut PARTSCH, avocat, né le 28 mars 1975 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

7.- Madame Judith RAIJMAKERS, avocate, née le 12 août 1976 à Veghel (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

8.- La société Thierry Lohest Avocat SARL, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.628, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9.- Monsieur Vassilijan ZANEV, avocat, né le 18 juin 1978 à Sliven (Bulgarie), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Les quatre procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, de nature civile, qui est ainsi constituée à la date du 1 janvier 2013:

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est LOYENS & LOEFF LUXEMBOURG SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée, de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision des associés.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

La société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600 EUR) représenté par mil deux cent soixante (1.260) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.2. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute dans un délai d'un mois après la cession à moins que l'article 3 des présents statuts n'ait été modifié dans ce même délai d'un mois à partir de la cession des parts pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la société.

6.3. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de la qualité d'avocat ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat, ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

Art. 7. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants exerçant la profession d'avocat et nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée du mandat. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant. Le gérant peut accorder des délégations particulières à des tierces personnes.

Art. 8. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 9. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique

ou aux résolutions de ce dernier. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 10. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Franckx Frédéric, prénommé, cent quarante parts sociales	140
Hoffeld Véronique, prénommée, cent quarante parts sociales	140
Thierry Lohest Avocat Sàrl, prénommée, cent quarante parts sociales	140
Meyers Marc, prénommé, cent quarante parts sociales	140
Partsch Thibaut, prénommé, cent quarante parts sociales	140
Raijmakers Judith, prénommée, cent quarante parts sociales	140
Johan Terblanche Sàrl, prénommée, cent quarante parts sociales	140
Jean-Pierre Winandy Sàrl, prénommée, cent quarante parts sociales	140
Zanev Vassiliyan, prénommé, cent quarante parts sociales	140
Total: mil deux cent soixante parts sociales	1.260

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent EUROS (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes: Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1. Véronique Hoffeld, prénommée, gérant;
2. Jean-Pierre Winandy, prénommé, gérant;
3. Thibaut Partsch, prénommé, gérant;

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L- 2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Franckx, Jean-Pierre Winandy, Thibaut Partsch, Judith Raijmakers, Vassiliyan Zanev, Paul Bettingen
Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/218. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007916/143.

(130008937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Weilan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.277.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2013.
Référence de publication: 2013012627/10.
(130014339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 91.703.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.
Pour Safra I.P. Holding Co.
Amicorp Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
Représentée par M. Matthijs Bogers
Administrateur délégué
Référence de publication: 2013012515/15.
(130013880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Ravel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.864.

—
Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 16 janvier 2013, le siège social de la société Ravel Holding S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157864.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.
Représentée par Gérard Becquer
Référence de publication: 2013012481/12.
(130014049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Columbia Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.547.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 janvier 2013.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de la Société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Brunello DONATI, administrateur démissionnaire.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société
COLUMBIA FINANCING S.A.
Référence de publication: 2013012791/17.
(130014772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits comme gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Ivo Hemelraad comme gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de Charlotte Lahaije- Hultman comme gérant de la société, née à Barnarp (Suède) le 24 Mars 1975 et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- La nomination de Alan Botfield comme gérant de la société, né à Stirling (Royaume Uni) le 22 Décembre 1970 et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2013012789/20.

(130015019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 décembre 2012 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013 le mandat du commissaire aux comptes attribué à Madame Kathy MERCKX, née le 05/07/1976 à Aalst (B) et demeurant à B-9185 Wachtebeke, Bloemenweg 17

Ettelbruck, le 14 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013012771/15.

(130015478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ClinTec Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.878.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 décembre 2012

Première, Deuxième et Quatrième résolutions

Les actionnaires actent la démission avec effet immédiat de Messieurs James Hauslein, Gaurav Burman et Anand Burman., de leur fonction d'administrateur.

Les actionnaires décident de nommer Administrateur avec effet immédiat Monsieur Alain Tircher, expert-comptable, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boisfort (B), demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour ClinTec Luxembourg

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013012786/19.

(130015438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Capaldi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.669.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 23 janvier 2013

1. La démission de Monsieur Gino Vettese, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

2. La démission de Monsieur John Wantz, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

3. Suite à la démission de Monsieur Gino Vettese et de Monsieur John Wantz, il a été décidé de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Il est également à noter que l'adresse du commissaire aux comptes de la Société est désormais 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CAPALDI INVESTMENTS S.A.*

Un mandataire

Référence de publication: 2013012804/22.

(130015007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

—
Extrait des lettres de démission du 17 septembre 2012

Par lettres datées du 17 septembre 2012, Monsieur Sinisa Vacic et Monsieur Guido Caratsch ont démissionné de leur mandat d'Administrateurs de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour *CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Mara Marangelli

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013012805/16.

(130014779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

—
RECTIFICATIF

Veillez prendre note que suite à l'extrait déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 18 mai 2012 sous la référence L120081156, M. Hubert MARCHAND a été reconduit dans son mandat d'administrateur mais également dans ses mandats d'administrateur-délégué et de vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 24.1.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUTRHIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013012832/16.

(130015498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 537.078.047,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Extrait des résolutions des associés du 14 janvier 2013:

En date du 14 janvier 2013 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS, en tant que Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 14 janvier 2013.

- de nommer Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie A, pour une durée illimitée et ce avec effet au 14 janvier 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Richardus E. BREKELMANS

- Elizabeth TIMMER

Gérants de catégorie B:

- Raymond L. CARNEY Jr.

- Robert J. SALTARELLI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012851/26.

(130014711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mobill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 149.557.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65789 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012819/10.

(130015027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 64.230,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.477.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 3 janvier 2013 que la société Pale Cover Limited, une société de droit Malte, établie et ayant son siège social Level 2, Tower Business Centre, Swatar, Birkirkara BKR 4013, Malte, a transféré 2.141 parts sociales détenues par elle dans la Société, représentant l'intégralité de son capital, à Weybourne Investments, une société de droit anglais à responsabilité illimitée, établie et ayant son siège social 10 Norwich Street, London EC4A 1BD, Royaume Uni, avec prise d'effet au 3 janvier 2013.

En conséquence, l'associé unique de la Société est Weybourne Investments, détentrice de 2.141 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour Blue Blade S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013012740/18.

(130015437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

C-Managing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.095.

—
Texte des résolutions du 18 janvier 2013

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La société sera administrée par deux gérants:

* Madame CASSIERS Fredericke, déjà nommée, et

* Monsieur Daelemans Philip, indépendant, né le 23 octobre 1965 à Anvers (Belgique) demeurant à Bosweg 21, B-2220 Heist op den Berg

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Frederike Cassiers / Daelemans Philip

- / Deskundige

- / Bosweg 21

- / 2220 Heist-op-den-Berg

L'associé Unique

Référence de publication: 2013012775/20.

(130015364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Brandenburger S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.695.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 janvier 2013

L'assemblée du 17 janvier 2013 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 28 décembre 2012;

- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- de consigner à la même adresse les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour BRANDENBURGER S.A. -SPF (en liquidation)

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013012770/17.

(130015036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Globe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.742.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 18 janvier 2013

1. Suite à la volonté de Monsieur Jérémy LEQUEUX de démissionner de son poste d'administrateur de la Société, le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né le 4 février 1969 à Nancy (France) et demeurant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Jérémy LEQUEUX, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

2. Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 151, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013012985/17.

(130015126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
